



PROCÈS VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2025

Le vingt-quatre novembre deux mille vingt cinq à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle de la Mairie sous la présidence d'Yvan NOEL.

Présents :

Nathalie KHEMDOUDI, Christine BOUILLOT, Jean Luc MEUNIER, Valérie THEVENOT, Denis RAUX, Pierre FLEURY

Absents :

Roxane COLLINET avec pouvoir Nathalie KHEMDOUDI

Aline ROUSSEAUX avec pouvoir Christine BOUILLOT

Joël CORPET avec pouvoir Denis RAUX

Joëlle DE MATTEIS, Claudine CORNU, Mathieu BERNARD et Julien GAUDET

Secrétaire de séance : Jean-Luc MEUNIER

Ordre du Jour :

Approbation CM précédents du 29/09/2025 (avec modification) et 27/10/2025

Approuvé à l'unanimité

➤ Délibérations :

Révision des tarifs des loyers des logements communaux 2026

* Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la révision des tarifs des loyers et d'ajouter un avenant à chaque bail.

* Les loyers seront révisés tous les ans (au 1^{er} janvier) selon l'indice de référence des loyers du premier trimestre (IRL) publié par l'INSEE.

* L'entretien de la chaudière sera à la charge des locataires une fois par an avec un chauffagiste qualifié de leur choix

* Le montant des ordures ménagères sera facturé aux locataires en déduction des charges prévisionnelles ;

* Impasse de la Ferme :

- T3 de 90 m² : 469,79 € + 20 € de charge

- T3 de 70 m² : 438,87 € + 20 € de charge

* Route de Saint Germain du Bois :

- T3 de 60 m² : 497,37 € + 40 € de charge

- T2 de 45 m² : 435,21 € + 40 € de charge

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer tout document afférent aux loyers communaux.

Adhésion au contrat collectif Frais de Santé proposé par le CDG

* Après passage en CST du CDG 71, la Commune adhère à la convention de participation pour la couverture du risque Santé et au contrat collectif à adhésion facultative afférent au bénéfice de l'ensemble des agents de la commune d'OSLON à compter du 1^{er} janvier 2026.

* Participation financière chaque mois à la cotisation des agents à hauteur de 15 euros à compter du 1^{er} janvier 2026.

Voté à l'unanimité

Frais de location de la salle polyvalente pour les activités de l'association SIEL BLEU

* A partir du 1^{er} janvier 2026 la Municipalité met à disposition de l'association SIEL BLEU la salle polyvalente le mardi de 9h à 10h et de 10h à 11h. La location de cette salle est fixée à 10 € par jour d'occupation.

Voté à l'unanimité.

Titularisation Agent Administratif

* Début septembre Ornella GENOVA-PODDIGHE a intégré le poste d'accueil à la Mairie d'OSLON. Après quelques mois d'essai et de formation le Conseil décide de l'intégrer pour un contrat à plein temps de 35 heures en tant qu'Agent administratif de 2^{ème} classe dans la fonction territoriale.
Voté à l'unanimité.

Garantie financière et Permis de construire du Lotissement ATHELIA

* Lors de la réunion du 22 octobre 2025 a été présenté le projet d'acquisition par SEMCODA de 26 logements (7 T3 – 14 T4 – 5 T5) correspondant au programme réalisé sur le territoire d'OSLON par la société ATHELIA.

* SEMCODA souhaiterait financer cette acquisition à l'aide des financements suivants :

- 1 Prêt Locatif à Usage Social (PLUS) pour 14 logements (9 T4 – 5 T5)

- 1 Prêt Locatif Aide d'Intégration (PLAI) pour 7 logements (7 T3)
- 1 Prêt Locatif Social (PLS) pour 5 logements (5 T4)

Il est demandé au Conseil de garantir financièrement ce projet conjointement avec Le Grand Chalon et le Département.

Adopté (9 pour et 1 contre)

Convention transfert lotissement du Galois et nom de rue

* La commune d'OSLON représentée par Monsieur le Maire et désignée sous l'appellation « La Collectivité territoriale » établit une convention avec la société SARL ARIL sous l'appellation « Maître d'Ouvrage ».

* La convention a pour objet le transfert gratuit dans le domaine communal, des équipements et espaces communs du lotissement réalisé par le maître d'ouvrage. Il s'agit, dans ce cas particulier, des voiries et ses annexes, des espaces verts communs, des chemins piétons et des réseaux secs.

* Le transfert prendra effet après la réception des travaux.

* Le Conseil doit donner un nom à la rue du Pré Galois. Après réflexion la rue s'appellera « rue des violettes ».

Structure CCAS suite à la démission d'un élu

* Suite à la démission du CCAS de Pascal VAN DORSSELAER, Monsieur le Maire demande son remplacement par un élu pour être dans la légalité. Monsieur Pierre FLEURY se propose de le remplacer pour la période restante du mandat.

Voté à l'unanimité.

➤ Informations diverses :

Bilan des travaux de rénovation énergétiques de l'école :

* Pascal VAN DORSSELAER a souhaité présenter la réalisation de notre projet de rénovation énergétique de l'école d'OSLON qui a commencé en octobre 2023 et s'est terminé en décembre 2024 pour un coût de travaux de 2 221 261,68 € financé par emprunts, attributions de subventions et fonds propres. Il a souhaité remercier l'équipe projet élus ainsi que le corps enseignant, les agents, les élus et l'appui du SATEC et du Syndicat Mixte du Chalonnais.

Achat parcelles dans les bois d'OSLON

* Suite à une vente de parcelles pour une valeur de 4 500 €, Monsieur Le Maire propose que la Commune se porte acquéreur.

Questions diverses :

* Le contact avec Sous-Préfet (Service d'eau borne incendie)

* DETR subvention repoussée début 2027 (270 000 €)

* Congrès des Maires

Prochaine séance le 22 décembre à 19 heures 00

Fin de la séance à 20 heures 15 minutes

Le Maire

Yvan NOEL

La Secrétaire de Séance

Jean-Luc MEUNIER